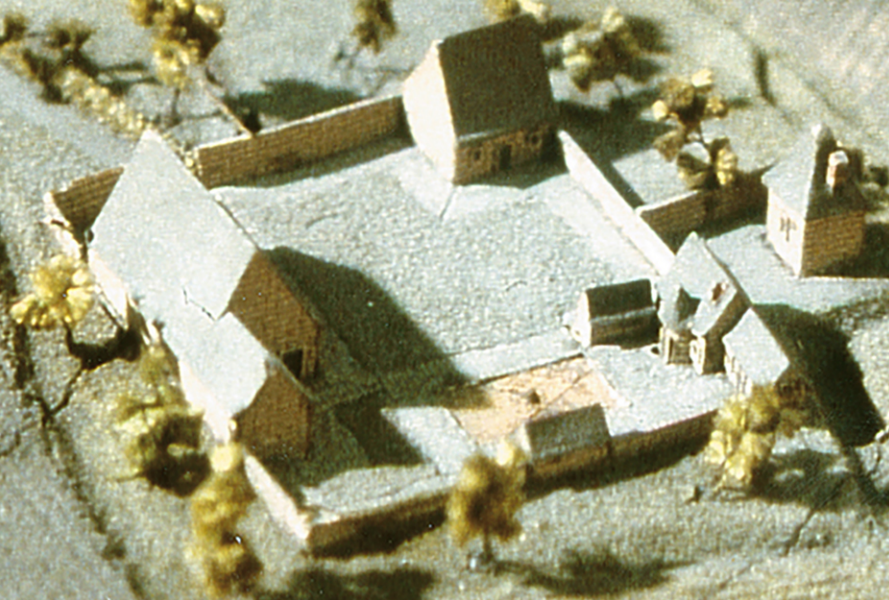


*La seigneurie d'Anhaive
à Jambes*





À la faveur des intempéries, la douve d'Anhaive à nouveau sous eau, en novembre 2004



L'angle nord-ouest du château-ferme d'Anhaive, au milieu du XX^e siècle



Fig. 6 *La tour et le logis d'Anhaive sous les échafaudages, vus depuis la grue du chantier (2004)*

dans d'anciens bâtiments que constituerait la présence d'un plan d'eau ont vite fait abandonner cette option.

Une solution d'aspect champêtre – pelouse ou prairie – fut ensuite envisagée. À son tour, il fallut l'écarter pour des raisons de salubrité et d'entretien.

La solution retenue se veut plus urbaine en dialogue avec la destination contemporaine des lieux.

Le plan d'eau des douves est symbolisé par un revêtement de grandes dalles en pierre bleue, bordé de trois côtés par un jeu de gradins qui rappellent les berges.

Le quatrième côté est bordé par le pied du talus du MET, réaménagé comme rive d'un plan d'eau.

Une partie reste cependant traitée en petit espace vert arboré, dans lequel on retrouve la trace supérieure d'un des murets qui bordaient les douves.

La présence d'une cour de ferme est artificiellement recrée par l'aménagement en carré d'une superficie de sol revêtue de pavés en grès, soulignée et bordée par des lignes de pavés de porphyre, des alignements d'arbres et l'implantation d'appareils d'éclairage.



Fig.1 La tour d'Anhaive vers 1960

On ne sait si c'est à cette occasion, mais c'est toutefois à cette époque que les échevins de Jambes ont rédigé un record établissant les droits respectifs de l'évêque de Liège et du comte de Namur à Jambes. L'original de ce document a disparu mais il en subsiste une copie du XVI^e siècle figurant dans le Registre Velu conservé dans le fonds de la Chambre des Comptes aux Archives générales du Royaume à Bruxelles, et une copie du XVIII^e siècle dans les archives de l'échevinage de Jambes aux Archives de l'État à Namur⁴. Cet acte établit que la localité de Jambes est soumise à deux seigneurs, le comte de Namur et *monseigneur de Liège* qui s'en partagent les droits par moitié; le comte jouit en plus du montant du droit de bourgeoisie et de celui du pennage des porcs; il est investi de la souveraineté sur la Meuse et est en outre l'avoué de l'évêque. Ce dernier désigne le mayeur de la cour de justice de Jambes, mais cet officier doit rendre hommage au comte de Namur. La cour de Jambes va à *chef*

4. Ce document est édité par D. D. BROUWERS, *L'Administration et les Finances du comté de Namur du XIII^e au XV^e siècle*. Sources, tome II, *Chartes et Règlements*, Namur, 1937, pp. 295-303.



Fig. 6 Cheminée et latrines du second étage de la tour. État vers 1914
Dessins de L. Lebrun.

L'architecte namurois L. Thomé (1890-1983), prend la relève en 1916-1917, époque du premier classement. La Société archéologique de Namur conserve de lui six planches de plans et de reconstitutions¹⁷, de la tour également, avec quelques erreurs et une bonne part de fantaisie (fig. 7, 8, 9 et 54).

H. Bodart (1874-1940), le dessinateur du vieux Namur¹⁸, croque, dans ces années-là ou peu après la guerre (ses œuvres sont rarement datées), quelques aspects intérieurs et extérieurs de la tour et du logis (fig. 10, 11, 45-48, 63 et 95), avec beaucoup de sensibilité et plus de réalisme que L. Thomé.

En 1898, le comité de Namur de la *Société nationale pour la protection des Sites et des Monuments* avait lancé un *concours de plans pour villas et pour maisons rurales à édifier dans la vallée de la Meuse*, dans le but de promouvoir une architecture plus appropriée à l'environnement traditionnel mosan : une série de photographies de bâtiments anciens accompagnait le règlement.

17. Namur, Musée provincial des Arts anciens du Namurois. Coll. Société archéologique de Namur.

18. J. TOUSSAINT, *Visages anciens de Namur. Dessins de Henry Bodart (1874-1940)*, Bruxelles, Crédit Communal de Belgique et Société archéologique de Namur, 1994.



Fig. 13 *Angle nord-ouest de la cour à la fin du XIX^e siècle*
Photo d'A. Dupont.
Namur, Archives photographiques namuroises.
Coll. Dupont, tiroir 26, n°5.



Fig. 14 *Le même angle en 1895*
Namur, Musée archéologique.
Coll. Société archéologique de Namur.



Fig. 15 *À la fin du XIX^e siècle encore*
Namur, Musée provincial des Arts anciens du Namurois.
Coll. Société archéologique de Namur.



Fig. 16 *À la fin du XIX^e siècle toujours*
Namur, Musée provincial des Arts anciens du Namurois.
Coll. Société archéologique de Namur.



Fig. 17 *Vers 1910*
Extrait de *La Belgique illustrée*, Paris, (1910-1912).



Fig. 18 *À la fin des années 1940*
Archives de l'État à Namur, Fonds Courtoy.

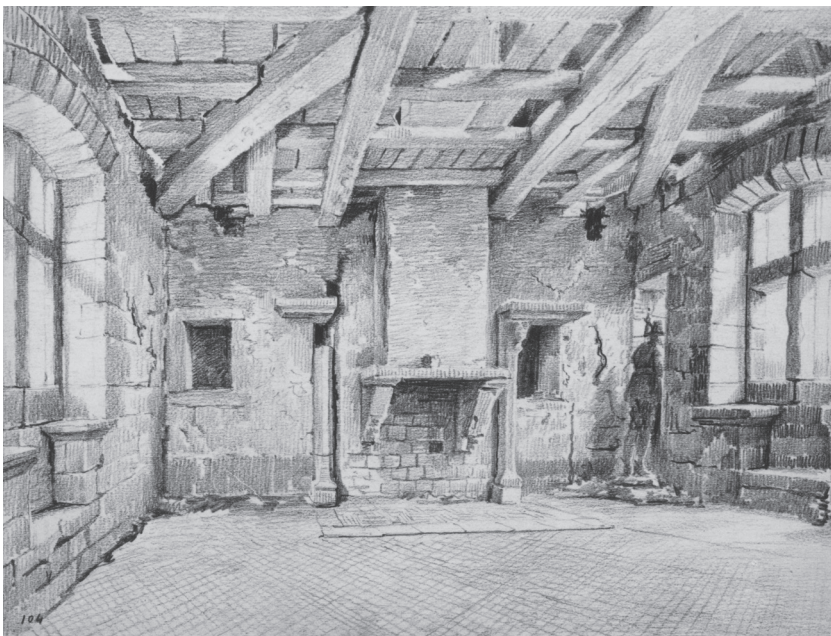


Fig. 45 *Second étage de la tour, vers l'ouest. État dans les premières décennies du XX^e siècle*
 Dessin de H. Bodart.
 Namur, Musée provincial des Arts anciens du Namurois.
 Coll. Ville de Namur, n° 104.

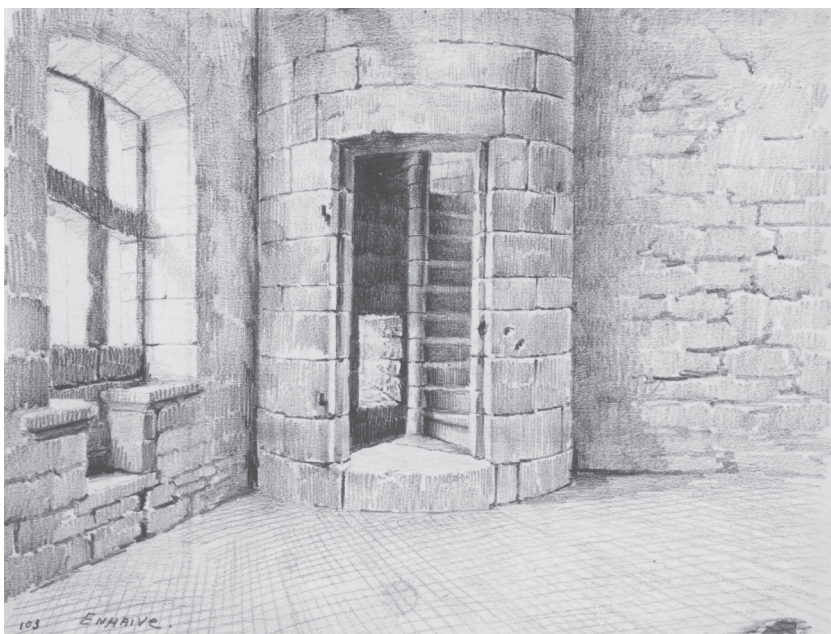


Fig. 46 *Angle nord-est du même étage*
 Dessin de H. Bodart.
 Namur, Musée provincial des Arts anciens du Namurois.
 Coll. Ville de Namur, n° 103.



Fig. 50 *Le mur ouest de la tour en 1996*

Table des matières

Préface,

par FRÉDÉRIC LALOUX,

Président du Syndicat d'Initiative de Jambes.....p. 5

Avant-propos,

par JACQUES TOUSSAINT,

Président du Centre d'Archéologie, d'Art et d'Histoire de Jambes.....p. 7

Anhaive : un coup de folie et un parti pris architectural

par Dominique ALLARD et Jean GEUS.....p. 9

Le toponyme Anhaive à Jambes

par Jean GERMAINp. 19

Les cimetières romains de Bèronvaux et de Basse-Anhaive et leur contexte archéologique

par Jean-Louis ANTOINEp. 23

La tour d'Anhaive et le *fauxbourg* de Jambes

par Cécile DOUXCHAMPS-LEFÈVREp. 33

La seigneurie d'Anhaive des origines à nos jours.

Histoire de l'évolution d'une petite seigneurie rurale mosane du Moyen Âge au XX^e siècle

par Emmanuel BODARTp. 41

L'ancien château-ferme d'Anhaive :

approche archéologique et architecturale

par Olivier BERCKMANS, Jean PLUMIER et Sophie PLUMIER-TORFSp. 63

La tour d'Anhaive :

un « donjon » ordinaire en terroir mosan

par Luc Francis GENICOTp. 171

Liste des auteursp. 179

Crédits photographiquesp. 180

Exécutions graphiquesp. 180

Infographiep. 180

Table des matièresp. 181

Liste des souscripteursp. 183

Colophonp. 184